

Modalités et genres de discours

Tel que nous l'avons défini, le processus de modalisation est inhérent à l'activité discursive : tout discours, autrement dit tout genre de discours comprend des modalités et reste susceptible de toutes les illustrer. Cependant, certains types de modalités sont plus représentatifs de certains genres de discours.

Le **discours scientifique** privilégie pour la construction de sa scientificité la **modalité aléthique** ; le **discours publicitaire** fonctionnant sur la base de la séduction construit le désirable à l'aide de la **modalité appréciative**. Le **discours journalistique**, plus hétérogène puisqu'il aborde des faits relevant de différentes rubriques, utilise également abondamment la **modalité axiologique**, la construction de l'événement impliquant entre autres l'expression du blâmable. Le **discours juridique** est spontanément plus proche de la **modalité déontique**.

Ces différents genres de discours disposent d'une certaine stabilité liée aux institutions qui les reçoivent. Mais certains dispositifs communicationnels, notamment dans l'espace du débat public, les ouvrent provoquant leur rencontre. On peut penser en particulier à certains **lieux médiatiques** ou encore au **dispositif numérique** qui se caractérisent par des mises en scène aux acteurs et aux enjeux alors multipliés dans lesquelles les univers de réalité, les espaces de représentations, les règles du jeu ne présentent plus les mêmes critères de validité.

Les processus de validation se rencontrent sans que l'un puisse être jugé **meilleur, plus juste, plus vrai**, que l'autre puisqu'il reste dépendant d'un mode de représentation. Ces rencontres se manifestent sous la forme de polémiques, de plus en plus nombreuses par les ouvertures discursives que provoque notamment le numérique.

Ainsi Amossy & Burger soulignent que « l'Internet – en tant que mode de communication – crée les conditions d'une circulation des discours qui possède en soi un très fort potentiel polémique : une fois suscitée sur l'Internet, le déploiement et l'extension de la polémique sont en effet immédiats et a priori illimités » (Amossy & Burger 2011 : 17).

Burger (2011) définit la polémique comme la possibilité de co-existence de points de vue divergents qui excluent le consensus. Elle repose sur une condition essentielle : « les interactants deviennent des "polémiqueurs" sitôt qu'ils se mettent d'accord de ne pas être d'accord ». Leur désaccord concerne un enjeu public et s'offre en général à l'exposition publique. Il engage des personnes autres et implique des ensembles sociaux plus vastes que les polémiqueurs, des groupes sociaux, contraints par des normes sociales.

L'auteur poursuit en notant que « [...], loin d'être paradoxal (i.e. collaborer à mieux s'opposer), le désaccord polémique représente une solution pragmatique à l'antagonisme irréductible des points de vue. En effet, parce qu'il se caractérise par un impossible achèvement négociatif dans et par la procédure de négociation même, le désaccord polémique marque non seulement la co-existence des contraires, mais aussi et surtout il garantit leur communicabilité. En cela, on doit envisager le désaccord polémique comme une sorte d'antidote à la dérive vers la violence verbale, voire le conflit, lequel est justement rupture de communication (Burger 2011 : 79).

Dans cet espace interviennent les **polémiques scientifiques**. Elles sont permises par la création d'une possibilité, celle de la remise en cause de l'objectivité construite par l'institution scientifique qui autorise alors la **confrontation des systèmes de validation**.

Ainsi, au sein même de l'institution scientifique peuvent coexister différents cadres théoriques qui peuvent ne pas admettre nécessairement leur système respectif et lors de

polémiques dans l'espace public, ce qui est scientifiquement vrai peut ne pas être admis du point de vue que convoque le citoyen, le politique, l'économiste, etc.